

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 24 (1978)
Heft: 3

Anhang: [Nouvelles locales] : Annecy, Besançon, Dijon
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Annecy



Consulat : 25, rue Royale

74002 ANNECY-CEDEX

Tél. : 51-18-82

Mutations au Consulat

Arrivée en janvier 1975 à Annecy, Mlle Margarete Blaser a été transférée à la fin septembre 1977 à Conakry (Guinée). Très dévouée et estimée de chacun, particulièrement de « ses » clients AVS, elle a été remplacée par une collègue non moins charmante et compétente, Mlle Marianne Kammermann qui nous arrive de Lisbonne (Portugal). A toutes deux : meilleurs vœux !

N'attendez pas la veille de vos vacances pour demander la prolongation de votre passeport suisse... il ne pourra peut-être pas vous être renvoyé à temps !

Réception de Monsieur le Consul et Madame Giroud

Toutes les Sociétés suisses de l'arrondissement consulaire ont tenu à accueillir leur nouveau consul. L'organisation de cet accueil, menée de main de maître par M. le président Sprungli et les membres de son comité du Cercle Suisse d'Annecy, avait été précédée par une réunion de tous les Présidents des groupements des deux Savoies, le 28.10.1977, à Annemasse. Au cours de cette séance de travail, MM. Descombes et Nicolet (nos hôtes d'Annemasse), M. et Mme Rubin (Thonon), M. Schupbach (Cluses), M. Klemenz (Aix) et M. Sprungli (Annecy) avaient décidé des modalités et de la date de cette manifestation. M. B. Sandoz, vice-consul, participait à cette séance de travail.

C'est donc le 19.11.1977 à l'Hôtel Beau Séjour de Sévrier près d'Annecy que plus de 160 personnes se réunissaient pour faire connaissance de M. et Mme Giroud. Vu l'exiguïté des lieux, la participation avait malheureusement dû être limitée.

Ayant assumé la direction du Consulat entre le départ de M. Andres et l'arrivée de Mme Giroud, M. Sandoz était tout désigné pour présenter les présidents au nouveau consul, puis Mme Giroud à l'assemblée. A leur tour, les présidents purent présenter leur société.

M. Willy Klemenz, Président de l'Union des Suisses de Savoie à Aix-les-Bains, retraça la vie de sa société et émit le souhait de pouvoir organiser une « sortie » commune en Suisse à laquelle participeraient les membres de tous les groupements suisses de l'arrondissements consulaire.

Puis, ce fut à M. Max Rubin, président central de la Société suisse Léman-Mt-Blanc, de décrire quelle fut la longue activité de cette société, de dire combien il appréciait l'ambiance chaleureuse des deux Savoies et d'assurer M. le consul du plus complet dévouement de ses compatriotes de Thonon, Evian et environs, tout comme de ceux des Sections d'Annemasse, Cluses et Chamonix, afin de consolider les liens qui unissent ces associations de compatriotes en Savoie et en Haute-Savoie.

Annecy avait laissé à ses hôtes l'honneur d'ouvrir les débats ; il appartenait au président Sprungli de terminer cette présentation. Il le fit avec son aisance habituelle, citant les nombreux contacts que le Cercle Suisse avait eus directement ou par l'intermédiaire des présidents qui se sont succédés depuis 1946, avec les consuls que la Confédération avait nommés à Annecy depuis l'ouverture de ce poste consulaire.

Très touché par toutes ces marques d'attachement à notre Pays et à ses autorités consulaires, M. Giroud à l'occasion de ce premier contact avec les Suisses de son arrondissement, assura chacun que sa porte serait ouverte à tous et qu'il désirait que les relations « Communauté suisse — Consulat » se maintiennent au niveau réjouissant où il les avait trouvées, voire qu'elles s'amplifient et s'améliorent encore. Après un rapide tour d'horizon des problèmes de politique intérieure et sociale suisses propres à intéresser directement nos compa-

trioties en France (finances fédérales, droit de vote, chômage, AVS, etc.), M. le consul conclut en souhaitant à chacun une belle journée à Sévrier. Et un bon appétit ! car cette première partie « officielle » fut suivie, comme il se devait, d'un repas que tous les participants apprécièrent, tout comme les vins auxquels honneur fut fait !

Avez-vous 50 ans en 1978 ?
Si oui, vous pouvez déclarer votre adhésion à l'AVS/AI facultative au plus tard dans un délai d'un an dès l'accomplissement de votre 50^e année. C'est votre dernière chance ! Pour tout renseignement, écrivez au Consulat de Suisse.

Société suisse Léman-Mont-Blanc

Les Présidents des sections de la Société suisse Léman-Mont-Blanc ont décidé, au cours d'une réunion qui s'est tenue le 16 octobre 1977 à Thonon-les-Bains, de revoir les statuts de ce groupement sur une base nouvelle. Il est, en effet, apparu à diverses occasions que le fonctionnement des sections était gêné, pour l'ouverture de comptes bancaires ou postaux par exemple, par l'inadaptation desdits statuts aux exigences de l'Administration. Cette initiative avait toujours été souhaitée et encouragée par le consulat ; elle le fut aussi à l'occasion du Congrès de l'Union des Suisses de France en 1977 à Chamonix par son président.

Il fallait donc profiter des bonnes dispositions de chacun et des bonnes volontés qui s'étaient manifestées récemment pour clarifier une situation statutaire confuse, pour assainir et ensuite garantir de bonnes relations entre les sections, et — c'est aussi très important — pour régulariser dans certains cas des textes qui pouvaient ne plus être compatibles avec la législation en vigueur.

Le secrétaire général de la Société Léman-Mont-Blanc, M. Joseph Aubry, a déjà soumis à chaque président un projet de statuts nouveaux pour la « Société » dans son ensemble. Nos amis d'Annemasse et de Cluses préparent activement leurs statuts. Ils ont l'intention de les soumettre au Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH à Berne, à l'Union des Suisses de France à Paris, et au Consulat à Annecy, pour examen et commentaires éventuels. D'autres sections sont aussi activement à pied d'œuvre.

Le zèle manifesté est réjouissant et il ne fait aucun doute que tous les membres de toutes les Sections le saluent tout en encourageant leurs comités à une réalisation rapide et définitive de ce projet.

COTISATIONS AVS/AI

Les Cotisants qui ne l'ont pas encore fait, sont instamment invités à remplir et à renvoyer leur « Déclaration de revenus et de la fortune en vue du calcul des cotisations AVS/AI pour la période 1978/79 » au Consulat de Suisse.

D'avance : MERCI !

Besançon



15 bis, avenue Fontaine-Argent.
Tél. : 80-18-83.

Consulat de Suisse

4^e Concours franco-suisse de photographies

La Maison des Jeunes et de la Culture à Pontarlier, rue La Fontaine, organise pour la 4^e fois un concours franco-suisse de photographies ouvert à tous les amateurs. Les thèmes du concours sont les suivants :

- a) L'Humour : une photographie noir et blanc
- b) Sujet libre : trois photographies noir et blanc en séquence
- c) Un Rêve : une photographie en couleur

Les épreuves peuvent être remises au Directeur de la Maison des Jeunes à 25300 Pontarlier ou à M. D. Schelling, place du Marché, CH 2114 Fleurier NE, à partir du 20 mai jusqu'au 9 juin 1978. Liste des prix :

- 1 voyage aux Baléares
- 3 Rollei 35 (1 par thème)
- la coupe de la Municipalité de Pontarlier
- la médaille du Syndicat d'initiative de Pontarlier

- le prix du groupement des commerçants ESSOR de Pontarlier
 - produits régionaux
- le règlement avec bulletin de participation peut être demandé aux adresses indiquées ci-dessus.

Société suisse de Besançon

Les manifestations suivantes sont prévues par le Comité pour les mois de mars à juin 1978 :

- 10 mars — Assemblée générale avec dîner-choucroute
- 2 avril — Loto des footballeurs
- 15 avril — Raclette
- 29 avril — Bal des Muguetts
- 27 mai — Bal des footballeurs
- 17 juin — Rallye

Amicale des Suisses de la Haute-Saône, Vesoul

Le dimanche 18 décembre 1977 s'est déroulée à la Salle de la Jonchère, à Colombier, la traditionnelle fête de Noël de l'Amicale. Mais cette fois-ci la fête revêtait un caractère tout particulier ; en effet, on voulait marquer à cette occasion le 25^e anniversaire de la société.

M. Rittiner, le dévoué président, prononça des paroles de circonstances devant une très sympathique assistance de plus de 100 personnes. On ressentait la joie et la gaieté dans tous les cœurs mais principalement dans celui des enfants de moins de 10 ans qui ont reçu un merveilleux colis de la part du Père Noël. Parmi les participants on notait la présence de M. Michel Crot, vice-consul de Suisse à Besançon, qui à la veille de son départ pour Berne, avait tenu à se joindre à cette fête.

Société suisse de Pontarlier

La Journée des Rois : Selon une tradition bien établie, les membres de la Société suisse de Pontarlier qui compte actuellement 209 inscrits, sans compter leur famille, étaient conviés le dimanche après-midi 15 janvier à assister à cette première rencontre de l'année.

Dans son discours d'ouverture, le Président Keller après avoir adressé ses vœux à tous, présenta les excuses de M. le Consul, retenu à Besançon par la maladie. Le Président salua chaleureusement M. et Mme Joseph Besançon, toujours fidèles à la société et transmis les excuses de M. Ernest Besançon.

Ce sont ensuite des paroles de félicitations pour la doyenne de la société, Mme Zahnd à qui est remise une magnifique plante, qui lui est présentée par la plus jeune des membres ; notre alerte nonagénaire en est très émue.

La parole est ensuite passée à M. Joseph Besançon qui, toujours avec beaucoup d'esprit, remercie le comité et profite de l'occasion qui lui est offerte pour parler en termes élogieux de l'œuvre du goûter du 3^e âge. Il termine en adressant une parole émue à la mémoire des membres disparus au cours de l'année écoulée ; M. Frankhauser J. et Mme Griffon M.

Faisant suite à M. Besançon, M. le pasteur Secrétan souligne la bonne entente entre les membres de la société ainsi qu'entre cette dernière et les autorités.

Pour terminer cette partie officielle, Mme Keller remet les diplômes de membres d'honneur à Mme Démarchi, à Mme Louvrier, tandis que celui destiné à M. Schneider lui sera remis dès que possible ; ces trois personnes ont doublé le cap des 80 ans.

Après les discours, c'est le moment des réjouissances : galettes des rois, tirage des nombreux « élus » éphémères, et boissons diverses offertes par la société. Toute cette partie est agrémentée par notre « accordéoniste de service » et par son accompagnateur. Dans cette ambiance de gaieté, nombreux ont été les danseurs qui se sont dégourdi les jambes.

Et la fête n'aurait pas été complète, si comme chaque année, tous les membres âgés de plus de 65 ans n'avaient reçu le beau colis toujours très apprécié.

DIJON



6, rue Rameau
Tél. : 32-12-59

Pour « Jean-Jacques Rousseau et notre temps »

Le pasteur Babel, de Genève a reçu le prix 77 de l'académie de Dijon

Dijon — C'est un concitoyen de Jean-Jacques Rousseau, le pasteur genevois Henry Babel, que l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon distingua en lui décernant le prix 77, dont le sujet était « Jean-Jacques Rousseau et notre temps ». C'est parce que l'on célèbre le deuxième centenaire de la mort de l'auteur du « Contrat social » et des « Rêveries du promeneur solitaire » que l'académie avait choisi ce thème.

La séance solennelle de la remise du prix s'est déroulée à la salle des Etats de Bourgogne en présence de très nombreuses personnalités du monde culturel et, notamment, de MM. Ducret, conseiller d'Etat, et Foex, procureur général de Genève.

M. le doyen Richard, Président de l'académie, ouvrit la série des discours traditionnels, suivi de M. Roger Brain, président de la commission du prix ; de M. Jean Rigault, secrétaire général ; du professeur Jean-Pierre Colliinet, président du jury.

Répondant aux félicitations qui lui avaient été adressées, le pasteur Babel souligna qu'il peut y avoir des instants privilégiés où le rêve coïncide avec la réalité.

L'attribution du prix a constitué pour lui une heureuse surprise et dans son discours, il a montré connaître parfaitement l'œuvre de son compatriote, son pouvoir de contestation, sa part du rêve, sa part de réalité. Il a ajouté que l'écrivain français, citoyen genevois, était en fait l'homme de l'universel qui avait déjà la vision de l'Europe unie. Pour clore les discours, M. Robert Poutjade, maire de Dijon, dit le rôle joué par l'académie de Dijon dans la célébrité de Rousseau.

« De tels souvenirs devraient inspirer les régions à la recherche d'elles-mêmes, les villes à la recherche de leur gloire », a-t-il souligné. Et d'ajouter : « Le rayonnement culturel n'a rien de suranné, bien au contraire, l'académie de Dijon, en couronnant le bel essai du pasteur Babel, deux cents ans après la mort de Rousseau, ne s'attendrit pas sur sa jeunesse. Elle rappelle ce qu'une ville de province doit au génie et ce que le génie lui doit. Elle suggère que le développement nécessaire - n'en déplaise à

Rousseau des sciences et des arts - passe peut-être par la décentralisation culturelle ».

Le lauréat

Le pasteur Henry Babel, né à Genève, le 26 avril 1923, pasteur de la cathédrale de Genève, est docteur en théologie par l'université de Leyden (Pays-Bas) avec une thèse sur « la pensée théologique et philosophique » d'Albert Schweitzer.

En 1966, il a fondé à Genève le comité consultatif des grandes religions qu'il préside encore aujourd'hui. Il est également membre de l'Institut national genevois.

Il a publié une dizaine d'ouvrages, dont le dernier publié en 1977 porte pour titre « La Force de vivre ».

« Les Dépêches »

mise en valeur des gisements d'uranium de Cluff Lake, dans le nord de la province de la Saskatchewan (Canada). (ats)

Le Suisse inspire confiance : résultat d'un sondage réalisé dans la CEE

« A l'égard de quel peuple avez-vous le plus de confiance ? », telle est la question qui a été posée dans le cadre d'un sondage réalisé en 1976 dans les pays de la communauté européenne. Les résultats publiés dans la « Weltwoche » révèlent que ce sont les Suisses qui inspirent la plus grande confiance devant les Danois, les Néerlandais, les Luxembourgeois, les Britanniques et les Français. Les Irlandais et les Italiens, en revanche, ne suscitent que peu de confiance, les Chinois et les Russes encore moins.

Ce sondage a été effectué par les instituts « Gallup » nationaux à la demande de la commission de la communauté européenne à Bruxelles. Si l'on compare ces résultats à ceux d'un sondage analogue réalisé en 1970 auprès des 6 pays alors membres de la communauté européenne, on constate que le capital « confiance » des Suisses, des Américains, des Britanniques et des Français a diminué, tandis que celui des Allemands, des Italiens, des Russes et des Chinois a augmenté.

Les Suisses ont obtenu le meilleur score auprès des Hollandais, des Danois, des Allemands et des Britanniques. Il a été, en revanche, moins bon auprès des Irlandais, des Belges, des Français et des Luxembourgeois. (ats)

La Suisse dans le Monde

Les Suisses estiment que le Canada doit leur fournir de l'uranium

Les Suisses estiment que le Canada a l'obligation morale de fournir à des pays comme la Confédération helvétique, l'uranium sans lequel ils ne peuvent survivre, a déclaré à Regina (Saskatchewan) M. Peter Feuz, administrateur de l'association suisse pour l'énergie atomique. La Suisse ne souhaite pas acheter son uranium à des pays comme l'Afrique du Sud ou son électricité aux pays du bloc soviétique, a ajouté M. Feuz. L'énergie nucléaire, a-t-il dit, fournit 20 pour cent des besoins énergétiques suisses.

Pays neutre, la Suisse dispose néanmoins de l'industrie et de la technologie nécessaire pour fabriquer des armes nucléaires, elle n'a toutefois aucune intention de le faire, a souligné M. Feuz. Le responsable suisse a témoigné au cours de l'enquête publique sur le projet de